



Règlement complémentaire Swiss MX Sidecar 2026





Inhaltsverzeichnis

1	FÉDÉRATION / ORGANISATION	3
2	LICENCE	3
3	ADMINISTRATIVES	3
4	RÈGLEMENT TECHNIQUE	4
5	COURS / POINTS / CHAMPIONNAT	5
6	INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT	7

Swiss Moto

Allmendstrasse 26
CH - 4658 Däniken
+41 32 628 20 20
sport@swissmoto.org

SAM

Firststrasse 15
CH - 8835 Feusisberg
+41 44 787 61 30
info@s-a-m.ch

RÉPAERTOIRE DES VERSIONS

Version	Date	Auteur	Remarque
V1	10.02.2026	B. Meyer	Validation du règlement.



1 FÉDÉRATION / ORGANISATION

Le championnat de la catégorie Swiss MX Sidecar est organisé en collaboration entre la SAM et Swiss Moto.

Pour tout ce qui n'est pas réglé dans le règlement complémentaire, le règlement de l'organisateur concerné (Swiss Moto, SAM) s'applique.

Chaque coureur est responsable de son matériel/ses vêtements et de leur état irréprochable.

Responsable / interlocuteur

SAM www.s-a-m.ch

Présidente sportive

Sidecar

Gisela Hilfiker

Sandro Micheletto

Swiss Moto www.swissmoto.org

Président CMS

Fahrervertreter

Kilian Allard

Ernst Boller

2 LICENCE

2.1 Conditions de licence

La licence de coureur et de passager de sidecar est valable pour toutes les courses tant qu'il s'agit d'une course officielle de sidecar inscrite au calendrier. L'âge minimum pour obtenir une licence une manifestation ou annuelle de coureur et de passager est de 16 ans (né en **2010**). La Commission peut délivrer des autorisations spéciales sur demande écrite.

2.2 Licences annuelles

Les licences Swiss MX Sidecar ne peuvent être obtenues que via Swiss Moto (championnat officiel suisse) :

Licence Nationale	coureur	CHF 250.-
Licence Nationale	passager	CHF 150.-

La licence comprend une assurance invalidité et décès. Chez Swiss Moto comme chez SAM, il est possible de souscrire une assurance complémentaire d'indemnités journalières qui compense les réductions non déjà couvertes en cas de risque, d'invalidité et de décès.

Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez-vous adresser à la fédération concernée.

Les licences internationales/licences One Event pour les courses du Championnat du Monde et du Championnat d'Europe peuvent être obtenues auprès de Swiss Moto.

2.3 Licence une manifestation

Tous les coureurs /passagers qui remplissent les conditions d'obtention de la licence peuvent acquérir une licence pour une seule manifestation. Les coureurs étrangers doivent obtenir l'autorisation de leur fédération.

2.4 Licence étrangère

Les coureurs /passagers titulaires d'une licence internationale valide avec autorisation de départ délivrée par la fédération nationale officielle ou d'une licence One Event avec autorisation de départ délivrée par leur fédération peuvent participer.

3 ADMINISTRATIVES

3.1 Frais d'inscription

Les frais d'inscription pour toutes les courses Swiss MX Sidecar s'élèvent à CHF 80.00.- par équipe.

3.2 Licence une manifestation

Membre de Swiss Moto ou SAM CHF 40.00.- par personne.

Sans affiliation à l'association CHF 50.00.- par personne.



Les informations relatives aux licences pour une manifestation (SAM/Swiss Moto) peuvent être demandées auprès de l'association concernée.

3.3 Règlement particulier

Vous trouverez le règlement spécial et les horaires des manifestations sur www.s-a-m.ch et www.swiss-moto.org.

3.4 Transpondeur

Chaque équipe licenciée est tenue de posséder un transpondeur personnel (Swiss Moto : Chronolec RF-I / SAM : My Laps MX). Il est recommandé aux titulaires d'une licence Swiss Moto qui ont acheté leur transpondeur RF personnel au cours de la saison 2020/2021 d'acheter un nouveau transpondeur RF-I, car le fonctionnement des « anciens » transpondeurs ne peut plus être garanti.

Les coureurs ne disposant pas d'un transpondeur adapté se verront en remettre un gratuitement lors des courses chronométrées par Swiss Moto. Il en va de même pour les courses chronométrées par SAM. En cas de perte du transpondeur, le coureur devra s'acquitter de CHF 80.- (pour les manifestations Swiss Moto) et CHF 350.- (pour les manifestations SAM) pour l'achat d'un transpondeur de remplacement.

Les titulaires d'une licence une manifestation ont la possibilité de louer un transpondeur pour CHF 20.-.

3.5 Numéro de départ

L'attribution des numéros de départ est coordonnée par le Secrétariat général Swiss Moto et se fait selon la date de la demande de licence.

La couleur de fond des numéros de départ doit être jaune, les chiffres doivent être noirs, suffisamment grands et bien lisibles. La taille des panneaux et des chiffres doit être conforme aux normes FIM.

3.6 Inscription / Désinscription

Les conditions d'inscription et de désinscription sont régies par le règlement MX de la fédération organisatrice de l'événement concerné.

4 RÈGLEMENT TECHNIQUE

4.1 Contrôle technique

Lors de la première course Swiss Moto et de la première course SAM, les équipages doivent apporter le protocole d'acceptation dûment rempli pour inscription. Vous trouverez les formulaires sur la page d'accueil correspondante.

4.2 Machine

Machine d'une cylindrée maximale de 750 ccm en 2 temps / 1000 ccm en 4 temps (conformément au règlement FIM)

La protection du guidon, la protection du pignon et le coupe-circuit avec câble de connexion non élastique sont obligatoires. Pour le reste, le règlement technique correspondant de la SAM / Swiss Moto, FIM s'applique.

4.3 Equipement

Obligation : Pantalon de cross, maillot de cross (sans manches coupées ou rabattues vers l'arrière), bottes de cross, protection thoracique et dorsale sans modifications et disponibles dans le commerce, casque conforme aux normes FIM. Les cheveux longs doivent être rangés dans le casque, conformément aux normes FIM.

Obligatoire au début de chaque entraînement/course : lunettes de cross, gants

Casque

Les casques doivent répondre aux normes d'essai suivantes :

- ECE 22.06. Nur Typ 'P';



- SNELL M2015;
- SNELL M2020;
- JIS T 8133:2015;
- FRHPhb-02.

4.4 Mesure du bruit

Ils sont organisés conformément au règlement de la FIM.

Limites sonores pour les moteurs 4T / 2T

Avant la course 114 dB

Après la course 115 dB

5 COURS / POINTS / CHAMPIONNAT

5.1 Entraînement

10 min d'entraînement libre, puis sans pause, 15 min d'entraînement chronométré (pas d'entraînement au départ) ou 25 min d'entraînement chronométré.

5.2 Course

2 courses avec un maximum de 30 machines + 2 de réserve.

5.3 Durée de la course

Tour d'introduction (voir programme organisateur)

18 min + 2 tours

5.4 Résultat

Les coureurs doivent avoir parcouru au moins 50 % des tours du vainqueur pour être classés dans le classement de la course. Les coureurs titulaires d'une licence 1 manifestation conservent les points qu'ils ont obtenus pour le classement journalier. Les coureurs titulaires d'une licence 1 manifestation ont droit aux primes

5.5 Barème de point

Rang	Point	Rang	Point	Rang	Point	Rang	Point
1	25	6	15	11	10	16	5
2	22	7	14	12	9	17	4
3	20	8	13	13	8	18	3
4	18	9	12	14	7	19	2
5	16	10	11	15	6	20	1

5.6 Classement journalier

Toutes les équipes sont classées dans le classement journalier. Tous ont droit à la coupe et aux ainsi qu'à la prime.

5.7 Podium / Prime

Les trois premières équipes du classement journalier recevront une coupe.

Les prix en espèces seront versés comme suit :

Rang	Montant	Rang	Montant
1	180.00.-	6	90.00.-
2	150.00.-	7	80.00.-
3	130.00.-	8	70.00.-
4	110.00.-	9	60.00.-
5	100.00.-	10	50.00.-
Total	CHF 1020.00		



Si moins de 15 équipes prennent le départ d'une course, les prix ne doivent être versés qu'aux 5 premières équipes. L'organisateur est libre de verser l'intégralité des prix aux 10 premières équipes classées.

Sauf décision contraire de l'organisateur, les primes sont versés aux meneurs après la course sur leur compte en ligne dans Racemanager.

5.8 Points au Championnat / Classement annuel

Tous les coureurs titulaires d'une licence annuelle (y compris les étrangers) sont pris en compte. Il s'agit d'une catégorie ouverte à l'international. (Au moins un des coureurs doit être titulaire d'une licence annuelle). Les équipages titulaires d'une licence une manifestation ne reçoivent pas de points au championnat.

Les coureurs / équipages qui obtiennent une licence annuelle en cours de saison ne reçoivent les points au Championnat qu'à partir de la date de délivrance et de paiement complet de la licence.

5.9 Règle spéciale concernant les chevauchements avec des courses internationales

Les équipages qui participent à une manche du Championnat du Monde le même week-end qu'une manche du Championnat suisse reçoivent également les points pour le Championnat suisse. Ces points sont attribués selon le classement général suisse avant la manche internationale.

Exemple :

- Un équipage en tête du Championnat suisse reçoit 25 points pour chaque manche à laquelle il ne peut pas participer à cause d'une manche du Championnat Monde.
- Le 2^e reçoit 22 points, le 3^e 20 points, etc.
- Si la première manche du Championnat suisse coïncide déjà avec une manche du Championnat du Monde, les points seront attribués rétroactivement après la deuxième manche.

Les équipages qui roulent à l'étranger ne sont pas pris en compte dans le classement journalier. Ces points ne servent que pour le classement général du Championnat suisse.

Si le Championnat suisse compte :

- Jusqu'à 10 courses, cette règle peut être utilisée 2 fois par saison ;
- 11 courses ou plus, elle peut être utilisée 3 fois.

Cette règle ne s'applique que si la manche du Championnat du Monde a lieu le même week-end (samedi/dimanche) que celle du Championnat suisse. Elle peut aussi s'appliquer si la manche internationale a lieu un lundi, mais pas si elle se déroule le samedi/dimanche et que la manche suisse a lieu le lundi.

5.9.1 Distance minimale pour obtenir des points

Lors d'une manche du Championnat du Monde, un équipage doit avoir parcouru au moins 50 % de la distance de course (FIM : 30 min, sans les +2 tours) pour recevoir des points au Championnat suisse.



Exemples :

- Si un équipage abandonne dans la première manche avant les 50 %, il ne reçoit aucun point pour celle-ci.

6 INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT

L'art 1.3 du Code sportif Swiss Moto s'applique. En cas de contestation concernant l'interprétation, ou s'il existe une différence entre les différents textes, le texte en allemand prévaut.

La Commission CMS Swiss Moto se réserve le droit d'adapter le règlement à tout moment

Pour Swiss Moto

Billy MEYER

Responsable du processus
de révision des règlements

Kilian ALLARD

Président CMS

Pour la SAM

Sandro MICHELETTO

Président de la division Offroad

Gisela HILFIKER

Présidente sportive